

LANGUEDOC  
ROUSSILLON  
LA RÉGION MIDI  
PYRÉNÉES

Toulouse, le 15 MARS 2016

**Josiane DUBREUIL**  
Directrice Générale Adjointe des Services

**Monsieur Roberto MONTSERRAT**  
A.D.M.I.S SERVICES  
Domaine de la Métairie Dubraud  
33920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

**LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

**N/Réf. :** DLOG/VA/VVD - D1602767  
**AFFAIRE SUIVIE PAR :** Véronique ARSICAULT  
**OBJET :** Acceptation de la Charte A.D.M.I.S Services comme équivalence APSAD.

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 janvier 2016, vous sollicitez la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées sur la possibilité pour les adhérents de votre association A.D.M.I.S SERVICES de pouvoir soumissionner aux consultations lancées par la Région, en équivalence à la certification APSAD.

Je vous confirme les termes des courriers DAJ/PB/IG/130435 du 27 juin 2013 et DAJ/PB/MP/130612 du 14 août 2013, par lesquels je vous indique qu'en application de l'article 6 du code des marchés publics et dans le respect de l'égalité d'accès à la commande publique, la Région ouvre ses cahiers des charges à toutes les spécifications techniques équivalentes à ses exigences en matière de sécurité incendie.

Les clauses du marché de maintenance des extincteurs, des RIA et du système de désenfumage, actuellement en cours, prévoient que le titulaire du marché doit être détenteur de la certification APSAD ou équivalent. A terme, soit en septembre 2016, le marché sera renouvelé selon les mêmes dispositions contractuelles ; aussi, vos adhérents pourront répondre à notre prochaine consultation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

  
**Josiane DUBREUIL**